

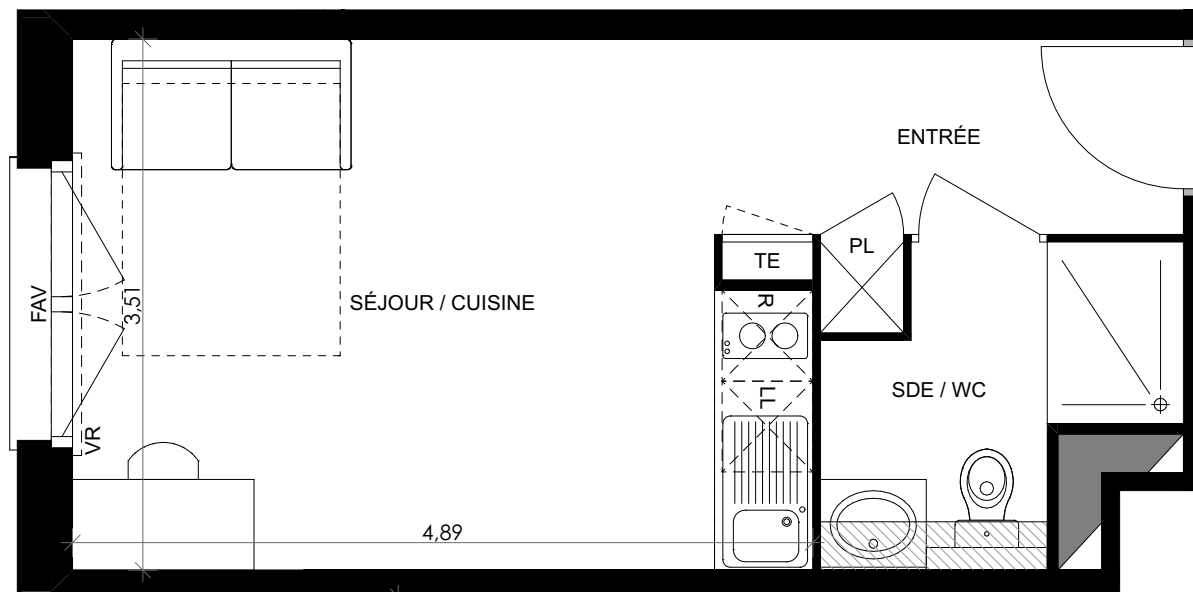
VIVRE ENSEMBLE Quint - F

34 À 40 Chemin de Ribaute  
31130 QUINT-FONSEGRIVES  
(Adresse provisoire)



CONTRAT DE RESERVATION  
En cas d'impératifs techniques et/ou esthétiques, la SCCV se réserve le droit de remplacer ou de modifier certaines prestations, dimensions ou aménagements en accord avec les règles de l'art.

Signature:



| NIVEAU RDC                    | TYPE T1  |
|-------------------------------|----------|
| BÂTIMENT E-F<br>LOGEMENT F013 |          |
| ENTRÉE / SÉJOUR / CUISINE     | 20,48    |
| SDE / WC                      | 3,94     |
| TOTAL                         | 24,42 m² |

|         |     |                                                             |
|---------|-----|-------------------------------------------------------------|
| LEGENDE | PF  | porte-fenêtre                                               |
|         | FAV | fenêtre allège vitrée                                       |
|         | VR  | volet roulant                                               |
|         | TE  | cloison amovible                                            |
|         | PL  | tableau électrique                                          |
|         | BT  | placard                                                     |
|         | BT  | ballon thermo-dynamique                                     |
|         |     | soffite / faux-plafond<br>(Hauteur sous plafond env. 2,20m) |



Des modifications sont susceptibles d'être apportées en fonction des nécessités administratives ou techniques. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, ainsi que l'emplacement et l'encombrement des gaines sont mentionnés à titre indicatif. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les cotes sont susceptibles de modifications dues aux impératifs administratifs, aux contraintes techniques de construction et aux tolérances d'exécution. Les différents éléments d'électroménagers, équipements et mobiliers représentés sur le plan de vente n'ont qu'une valeur illustrative. Seuls les équipements figurant sur la notice descriptive annexée à l'acte de vente seront fournis par le maître d'ouvrage. Présence d'un ressaut entre l'intérieur du logement et le balcon, loggia et/ou terrasse.